

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU 5 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Isabelle BRUN, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Jean PIAT, Olivier MICHON, Jean-Marc MAZOU , Yannick BIELLE, Sébastien LACAVE-PISTAA, Xavier PIAT, Jérôme SANCHEZ.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mai 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

2°) Modification des statuts du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques

Mme le Maire informe l'Assemblée que, par délibération du 9 avril 2022, le Comité Syndical du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques a approuvé la modification des statuts de l'établissement, celle-ci portant sur deux points :

I- changement de dénomination du Syndicat. La modification statutaire proposée, permettra d'entériner ce changement de dénomination.

II-une extension des compétences et un changement de nature juridique du Syndicat.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques après avoir pris connaissance des dispositions proposées.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

3°) Acquisition d'une partie du chemin rural dit de Rouède

Madame le Maire rappelle, en séance, que le chemin de Rouède permet d'accéder à l'ancien site minier exploité par Total Energie.

Par le biais de convention avec des propriétaires privés (M. Nousty et la famille Pedelacq), la société avait élargi le passage.

Afin de régulariser la situation, il conviendrait que la commune acquière les parcelles privées pour élargir le chemin.

La totalité des frais serait pris en charge par la société Total Energie.

Le conseil municipal approuve ces acquisitions aux frais de Total Energie et autorise Mme le Maire à procéder aux formalités nécessaires.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

4°) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire rappelle, qu'en 2009, la Communauté de Communes du Miey-de-Béarn reversait une partie de la taxe professionnelle à la commune.

La Communauté de Communes du Miey-de-Béarn a arrondi le dernier versement (versé à la commune : 1 750€ au lieu de 1 750,03 €).

Le conseil municipal est d'accord pour effacer la dette de 0.03 € due par la Communauté de Communes du Miey-de-Béarn (décision d'admission en non-valeur).

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

5°) Augmentation des tarifs de la cantine et de la garderie

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du **11 juin 2019**, le tarif cantine a été fixé à **3.50 euros par enfant et par repas, à 5.75 € par adulte et par repas** et le tarif de la garderie à **1.30 euros par enfant et par vacation uniquement pour le soir**.

En séance, compte tenu du prix de revient d'un repas, il est décidé d'augmenter le prix du repas à la cantine qui s'élèverait à **3.70 € à compter du 1^{er} septembre 2022**. Le prix d'un repas « adulte » ne change pas, **soit 5.75 €**. La vacation « garderie du soir » n'augmente pas non plus, **soit 1.30 €**. La garderie du matin reste gratuite.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

6°) Approbation de la convention d'entente pour la Maison France Service et la Station Biométrique

Mme le Maire rappelle que les communes d'Arbus, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Bougarber, Denguin, Laroin, Lescar, Poey-de-Lescar, Saint-Faust, Siros, et Uzein ont approuvé la création conjointe **d'une station biométrique et d'une Maison France services** au bénéfice de leurs administrés qui pourront prendre rendez-vous pour effectuer des démarches administratives diverses.

Par ailleurs, la Maison France Service et la Station Biométrique seront situés à Lescar et à Poey-de-Lescar.

Les modalités d'administration et de fonctionnement sont fixées par convention que le Conseil municipal approuve.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

7°) Travaux de voirie chemin de dophiné : convention de financement

Des travaux de revêtement en enduit bicouche sont prévus sur le chemin de Dophiné pour un montant total estimé à 8 068.20 € TTC (6 723.50 HT).

Néanmoins, étant donné que le Syndicat Gave et Baïse, suite à des travaux sur le réseau AEP, doit remettre en état 1/3 de ce chemin, Mme le Maire propose au conseil municipal de profiter que l'entreprise soit sur place pour re goudronner entièrement ce chemin.

La commune paierait la totalité des travaux TTC soit **8 068.20 €** et le Syndicat Gave et Baïse rembourserait à la commune 1/3 du montant HT soit **2 241.17 €**. La commune récupérerait le FCTVA sur le montant total.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

8°) Choix du mode de publicité des actes

Il est délibéré sur le mode de publicité des actes ; A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la publicité des actes se fera par voie d'affichage

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

9°) Divers

a- Démission d'un conseiller municipal

Mme le Maire informe l'assemblée que Michel CERVINO, qui a quitté la commune, lui a remis sa lettre de démission du Conseil Municipal.

b- Feu de la Saint-Jean

Mme le Maire remercie les participants au Feu de la Saint-Jean et en particulier l'Association « Vibrations d'Aujourd'hui » qui a offert la prestation d'un chanteur pour animer le repas.

c- Ecole - RPI

39 élèves iront à l'école d'Aubertin et 40 élèves à Saint-Faust, à compter de la prochaine rentrée.

La Directrice, Mme Laura CANALES, s'en va.

Le DASEN (Inspection Académique) a décidé de permuter les enseignantes ; l'enseignante de Saint-Faust viendrait à Aubertin et celle en poste à Aubertin enseignerait à Saint-Faust. Ces dernières auraient souhaité conserver leurs postes pour la continuité de leur projet en cours.

Une demande a été adressée à l'Inspecteur d'Académie pour demander que chacune reste à sa place.

d- Pont d'As

Sur l'ancien site exploité par Total Energie, au Pont d'As, une marre va être créée pour y mettre des animaux.

e- Syndicat « Gave et Baïse »

Les administrés devront désormais envoyer le relevé de leur compteur d'eau au Syndicat « Gave et Baïse » pour facturation.

f- Sono et haut-parleurs

La sono et les haut-parleurs de la Maison Pour Tous utilisés pour les festivités devraient être réparés pour permettre un meilleur son lors des manifestations : un devis sera demandé.

g- Matériel

Acquisition d'une armoire et des malles pour le Comité des fêtes.

h- Voirie

Des travaux d'enrochement sont prévus fin juillet 2022, le long du Houchou, chemin de Gouadelabat

Des travaux sur le réseau électrique et sur le réseau d'eau potable sont prévus chemin de Piqué.

i- Recrutement d'une secrétaire de mairie

La nouvelle secrétaire travaillera avec Marité (période de tuilage) à compter de septembre et jusqu'à fin décembre 2022.

j- Fêtes d'Aubertin

Les fêtes patronales auront lieu du 26 au 29 août 2022

Séance levée à 23 h

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ

Signature du secrétaire de séance : Sandrine BERSANS